

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sécurité routière

Appel à projet : du 1^{er} septembre 2018 au 01 juillet 2019

Contact : Philippe Dagherne - p.dagherne@epi78-92.fr - 01 78 14 00 10

Présentation

La Caravane de la Sécurité Routière est un programme de prévention et de sécurité routière mis en œuvre par le Département, la Préfecture et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine, sur la base du volontariat des collèges.

Objectif

Ce dispositif a pour objet de sensibiliser à la sécurité routière les collégiens du département.

Bénéficiaires

Cette action s'adresse à l'ensemble des élèves d'un même niveau aux choix des établissements scolaires des Hauts-de-Seine et se déroule dans le cadre des horaires du collège.

Nombre de bénéficiaires sur l'année scolaire : 2017 / 2018

61 collèges et 7896 collégiens ont bénéficiés du passage de la Caravane de la Sécurité Routière.

Critères d'attribution

Cette action de prévention est destinée à l'ensemble des collèges du département :

- L'action CSR se déroule en 4 ateliers dont 2 sont obligatoires et 2 facultatifs. La durée d'un atelier est celle d'une heure de cours, allant d'une demi-journée à une journée, sans limite de passage.
- Tous niveaux de classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}, SEGPA.

Inscription et calendrier

- L'établissement émet une demande auprès du gestionnaire et du prestataire en charge de l'organisation du passage de la CSR.
- Le prestataire propose une date de réunion de préparation en amont afin de convenir d'une date et des modalités de passage de la CSR.

Mise en œuvre

Choix des ateliers « tronc commun » et des ateliers « à la carte » par niveau de classe.

Les ateliers ont lieu dans les espaces mis à disposition par les établissements : salle de cours, salle de réunion, CDI...